

LIVRET D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP



INTRODUCTION

Articoach s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous nos apprenants d'accéder à nos différentes formations et de développer leur potentiel.

Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent ou souffrants d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation.

Articoach s'engage ainsi pour tout apprenant en situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins ;
- Étudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation

Articoach se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap.

Toutefois, la réussite de l'apprenant reste de sa responsabilité et Articoach ne peut être tenu pour responsable dans le cas où l'apprenant ne déploierait pas les moyens nécessaires à l'obtention de sa certification.

Ce livret contient les informations essentielles concernant l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, ainsi que les aménagements mis en place.

Vous trouverez également, dans ce livret, les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre formation.

1. Qu'est-ce que le handicap ?

Est considéré comme handicap :

- La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant.
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.
- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

2. Liste des différentes reconnaissances de handicap

RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)

- Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- Décision administrative
- Permet de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps

PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)

- Délivrée par la MDPH
- Concerne les apprenants en situation de handicap ayant besoin d'aménagements spécifiques

AAH (Allocation aux Adultes Handicapés)

- Aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources

AEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)

- Concerne les personnes de moins de 20 ans
- Aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap

ALD (Affection de Longue Durée)

- Relève de la sécurité sociale
- Attestation AMELI
- Concerne les maladies chroniques

3. Qui m'accompagne et comment ?

Articoach dispose d'un Référent Handicap dont voici les coordonnées :

Leila Bernet
Référent Handicap
leila@articoach.fr
06.38.55.20.33

Vous pouvez faire part de votre handicap dès que vous le souhaitez en utilisant ces coordonnées.

Dès que vous aurez signalé votre handicap en contactant ce référent, un rendez-vous sera organisé avec vous, c'est lors de ce rendez-vous que nous étudierons votre situation afin de pouvoir définir les aménagements dont vous aurez besoin lors de votre formation au sein de Articoach.

La mission de votre référent handicap sera de :

- veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap
- veiller à l'accompagnement des apprenants en situation de handicap dans un souci d'équité.

- Être l'interlocuteur privilégié dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

Durant toute votre formation, le Référent Handicap reste à votre écoute, si vous en ressentez le besoin.

Le Référent Handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement.

Le Référent Handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

4. Liste des organismes partenaires

Articoach met en place des partenariats afin d'accompagner l'apprenant en situation de handicap dans sa formation

Liste de partenaires pour gérer le public en situation de handicap



Organisme	Site internet	Mail ou Formulaire de contact	Téléphone	Adresse
AGEFIPH PARIS	Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées https://www.agefiph.fr	https://dossiers.agefiph.fr/Service/Contact	0 800 11 10 09	192 Av. Aristide Briand 92226 Bagneux
MDPH	Maison départementale pour les personnes handicapées https://handicap.paris.fr/demarches-mdph/	contact@mdph.paris.fr	01 53 32 39 39	69 Rue de la Victoire, 75009 Paris
Fiphfp	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique http://www.fiphfp.fr	http://www.fiphfp.fr/Contact	01 58 50 99 33	12 avenue Pierre Mendès-France - 75914 Paris cedex 31
Cap emploi 75	Accompagnement vers et dans l'emploi les personnes handicapées et leurs employeurs https://www.capemploi-75.com	https://www.capemploi-75.com/contact.html	01 44 52 40 60	43bis Rue d'Hautpoul, 75019 Paris
Paris interprétation	Interprète langue des signes https://www.paris-interpretation.com	https://www.paris-interpretation.com/contact/	09.50.19.39.52	26 avenue de Tourville 75007 PARIS
Protection civile de Paris	https://www.protectioncivile.org	https://www.protectioncivile.org/centre-daide/	01 43 37 01 01	244 Rue de Vaugirard, 75015 Paris 15e Arrondissement